

## FECCIG 2018

Peut-il exister un festival de films dans un pays où on ne produit presque pas ?

Non!

Le Festival de la Création Cinématographique de Guinée (FECCIG) consacre exclusivement sa 5<sup>ème</sup> édition à la relance de la production cinématographique et audiovisuelle en Guinée par la mise à disposition à des projets en stade de finition, une aide à la finition de courts-métrages et série télévisuelle.

Vous êtes résident en Guinée et vous avez des difficultés à terminer le montage de votre film ? Plus de souci ! Le Festival de la Création Cinématographique de Guinée (FECCIG) met à votre disposition un studio de postproduction durant tout le mois de Mars 2018.

**5<sup>ème</sup>/5<sup>th</sup> FCCG**  
**10 au 15 avril 2018**  
**INSCRIPTION**

**Booster la Production en Guinée**  
 Bien lire le règlement de la sélection avant de remplir cette fiche  
**à remplir en lettres capitales et à envoyer par mail à :**  
[inscrifeccig@holowaba.com](mailto:inscrifeccig@holowaba.com)

Photo de l'auteur-réalisateur (obligatoire)

### Fiche et film à envoyer avant le 15 mars 2018

Ratoma / Kaporo Rails tel: (+224) 624 013 285 /657 006 748/664 463826

#### 1-Titre original du projet :

2 - Titre en français:

3 - Genre:

- Fiction
- Documentaire
- Série télévisée

#### 4 - Réalisateur

Nom: Prénoms:

Adresse:

Pays d'origine du réalisateur :

Téléphone:

Email (visible) :

#### 5 - Scénario

Nom: Prénoms:

Adresse:

Pays d'origine du réalisateur :

Téléphone:

Email (visible) :

#### 6 - Synopsis et scénario à joindre

7 - 1ère œuvre du réalisateur: Oui  Non

#### 8 - Durée:

#### Règlement : Booster la Production en Guinée

Article 1. Le dispositif d'aide à la finition « **Booster la production en Guinée** » est un label du FECCIG (Festival de la création cinématographique de Guinée).

Article 2: Les films bénéficiant de cette aide à la finition seront intégrés dans la programmation du FECCIG. Ils feront l'objet de 5 diffusions gratuites sur les chaînes de télévision partenaires du festival avant la prochaine édition du FECCIG.

Article 3 : Le FECCIG aidera à mettre en relation les porteurs de projets et les structures de production locales.

Article 4 : Les structures de production locales aideront les porteurs de projets à tourner leurs films avec du matériel professionnel et une équipe technique expérimentée.

Article 5 : Un contrat d'auteur réalisateur sera établi entre les structures de production locales et les porteurs de projets (auteurs-réalisateurs) dans lequel il sera fait mention de l'article 1 et 2 de ce présent règlement.

Article 6 : La durée des films bénéficiant de ce dispositif ne doit pas dépasser 13mn, générique de début et de fin inclus.

Article 7 : La date limite de l'inscription des projets à l'aide à la finition est fixée au 15 mars 2018 à minuit.

Article 8 : Le FECCIG mettra à la disposition des auteurs-réalisation un studio de post production, des monteurs locaux et un chef monteur qui supervisera le montage des films.

Article 9 : Les structures de production locales et les auteurs-réalisateur s'engagent à mettre dans le générique de début et de fin, la mention « **Booster la Production en Guinée** », le logo du FECCIG et le logo des partenaires à cette aide à la finition.

Article 10 : L'inscription d'un projet à cette aide à la finition implique l'adhésion des structures de production locales et des porteurs de projets (auteurs-réalisateurs) à ce présent règlement.

Article 11 : Les projets inscrits ne peuvent être retirés sous aucun motif.

Article 12 : La fiche d'inscription, le règlement et toute information relative au FECCIG 2018 et à cette aide à la finition sont consultables et téléchargeables sur : [www.holowaba.com](http://www.holowaba.com)

Article 13 : Le FECCIG ne pourra être tenu pour responsable des engagements contractés par les structures de production locales et les auteurs-réalisateur envers des tiers.

**Le secrétariat général du FECCIG**